



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 31 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE - Jacques DECHENAU – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI – Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU - Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Nathalie CHEVALLIER à Gérard BAKINN
François FASCIAUX à Jacques DECHENAU
Karine REGOBIS à Colette ROULLET
Serge SANTARELLI à Karine MAURINAUX
Séverine GALBRUN à Christian GIRAUD

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	05
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2025/16

112ème édition du Tour de France - Accueil d'étape le 24 juillet 2025 - Convention avec Grenoble Alpes Métropole, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), le Département de l'Isère et Amaury Sport Organisation (ASO)

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE VIF

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MARS 2025

Délibération N°2025/16

Objet : 112ème édition du Tour de France - Accueil d'étape le 24 juillet 2025 - Convention avec Grenoble Alpes Métropole, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), le Département de l'Isère et Amaury Sport Organisation (ASO)

Ancré dans l'histoire sportive du Dauphiné, le sport cycliste célébrera le départ de la 112ème étape du Tour de France depuis la ville de Vif le 24 juillet 2025 lors de la 112ème édition au parcours exclusivement national.

Cet évènement sportif de premier rang mondial est retransmis par France Télévision et Eurosport en France ainsi que par 100 chaînes de télévision dans 190 pays. Les audiences à la télévision et celles via les vecteurs et réseaux digitaux le positionnent parmi les événements internationaux les plus importants permettant d'éclairer les attraits des territoires parcourus.

L'évènement est populaire, accessible gratuitement par le plus grand nombre et génère des retombées économiques importantes en termes d'hôtellerie, de restauration et plus largement de promotion territoriale.

Grenoble-Alpes Métropole s'est portée candidate pour l'édition du Tour de France 2025, qui se déroulera du 5 au 27 juillet 2025 et a sollicité la commune de Vif pour être ville départ le jeudi 24 juillet 2025 d'une étape alpine qui se révélera probablement décisive. Grâce à l'appui du département de l'Isère et du SMMAG, cette candidature a reçu l'avis favorable d'Amaury Sport Organisation (ASO), entité organisatrice du Tour de France depuis 1991.

Le parcours de cette étape reliera les communes de Vif, Saint-Georges-de-Commiers, Champ-sur-Drac, Vizille et Séchilienne, et s'élancera vers l'Oisans et le col du Glandon pour une arrivée finale au Col de la Loze en Savoie.

Les dispositifs de télédiffusion correspondent désormais à une émission quotidienne d'avant course (France TV), à un signal TV international délivré dès le départ dit fictif (pour les 190 pays de diffusion), en nouveauté à un clip de la ville de départ ainsi qu'à la réalisation préalable de « pastilles patrimoniales » qui permettront de porter le récit de la destination « Grenoble Alpes, territoire de découverte et de patrimoine, territoire de sports et loisirs de pleine nature ».

Les communes traversées par l'épreuve et le département de l'Isère pourront adresser des propositions à la production France TV afin de mettre en lumière des animations programmées et des sites emblématiques avoisinants. De façon complémentaire, il est projeté par le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) la mise en place de dispositifs partenariaux de gestion des mobilités facilitant l'accès ainsi que l'organisation d'opérations de promotion des déplacements à vélo et pratiques cyclistes en lien avec la tenue de l'évènement.

Pour l'année 2025, renouvelant des opérations intervenues précédemment, la ville de Vif prévoit des animations et manifestations ayant trait au « savoir rouler à vélo » ciblant prioritairement les publics jeunes. Dans le cadre de l'évènement national « Mai à vélo », traditionnellement suivi par la ville de Vif, les services municipaux organiseront du 13 au 23 mai l'évènement « Tous à Vélo ». Pendant 10 jours, l'ensemble des élèves des écoles de la ville bénéficieront, en fonction de leur âge, d'ateliers de conduite de draisennes, d'un courseton à vélo ou de sorties inter-écoles. En clôture, une journée exceptionnelle rassemblera les élèves des groupes scolaires de la commune et sera labellisée « Fête du Tour » ce qui lui permettra de bénéficier de la visibilité du Tour de France porté par ASO. .

La ville de Vif a également souhaité accueillir le 28 mars prochain « la dictée du Tour », évènement proposé par ASO à toutes les villes départ et arrivée. Il s'agit d'un temps festif et éducatif à destination des écoliers et collégiens organisé avec la participation d'ambassadrices et ambassadeurs, personnalités sportives du territoire. Cet évènement sera l'occasion d'exposer les dessins réalisés par

les enfants accueillis pendant les temps périscolaires dans le cadre d'un concours sur le thème du vélo et du Tour de France.

En complément, une programmation communale d'animations est en cours de conception afin de permettre la célébration de l'événement au cœur de la commune tout au long de la journée du 24 juillet.

ASO a par ailleurs, pour les différentes organisations d'épreuves portées (Tour de France, Tour de France Femmes avec Zwift, Critérium du Dauphiné), formalisé depuis plusieurs années ses engagements sociaux et environnementaux au travers de la mise en œuvre de son programme « L'avenir à vélo » en lien avec les territoires d'accueil et par la signature avec les organisateurs d'événements internationaux, sous l'égide du WWF France et du Ministère des Sports, de la charte des 15 engagements éco-responsables - adaptation pour le sport des 17 Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies.

Sont notamment réalisés dans ce cadre des programmes visant les mobilités durables et la réduction des flottes de véhicules suiveurs, un plan plastique prévoyant la suppression des emballages et visant la production d'objets publicitaires utiles, une charte de tri, la mise en place de zones de collecte pour les coureurs, la préservation des zones Natura 2000 et la collaboration active avec la fédération des parcs naturels régionaux.

Le programme « L'avenir à Vélo » inclut aussi des opérations pédagogiques pour les différents publics cyclistes ainsi que des démarches inclusives pour des publics éloignés de la pratique sportive, particulièrement avec HandiCaPZéro et la Fédération Française du Sport Adapté.

L'engagement auprès de la société Amaury Sport Organisation (ASO) implique une participation de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC, de l'ensemble des collectivités et organisations partenaires de l'accueil du départ de la 18ème étape. Les discussions préalablement conduites avec les partenaires ont déterminé une contribution de la commune de Vif de 10 000 € HT (soit 12 000 € TTC). Grenoble Alpes Métropole, le Département de l'Isère et le SMMAG participent chacun à hauteur de 30 000 € HT (36 000 € TTC).

Dans ce cadre, les modalités administratives, logistiques, financières et de valorisation de l'organisation de l'événement seront précisées dans une convention entre les quatre entités organisatrices et la société Amaury Sport Organisation (ASO).

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 17 mars 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** l'accueil par la ville de Vif, en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise et le Département de l'Isère, de la 18ème étape du 112ème Tour de France le 24 juillet 2025,
- **D'APPROUVER** le projet de convention, ci-annexé, entre les partenaires concernés et la société Amaury Sport Organisation (ASO), fixant les modalités d'organisation de l'événement,
- **D'APPROUVER** dans le cadre de ladite convention, la participation de la commune de Vif, d'un montant maximum de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence son suppléant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant ;

ANNEXE :

Projet de convention avec Grenoble Alpes Métropole, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), le Département de l'Isère et Amaury Sport Organisation (ASO) relative à l'accueil d'étape le 24 juillet 2025 dans le cadre du 112ème édition du Tour de France.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Cécilia BOURGIN

RÉSULTAT DU VOTE : Unanimité